



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Quotas de production

Question écrite n° 39889

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation au sujet des cessions d'exploitations laitières. Lorsqu'un agriculteur producteur laitier cède son exploitation ou la transforme en exploitation sociétaire, le transfert des quantités de références laitières doit être approuvé. En règle générale, ce transfert ne pose aucun problème, sauf dans le cas où la cessation de l'exploitation a lieu entre le 1er janvier et le 30 mars, fin de l'année laitière. Cette disposition résulte d'une circulaire d'Onilait. Or il arrive fréquemment que des agriculteurs individuels choisissent une date située dans le premier trimestre de l'année civile pour transformer leur exploitation en société. De plus, pour des motifs de santé, un agriculteur peut être amené à céder son exploitation en cours d'exploitation au cours de cette période. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour remédier à une telle situation.

### Texte de la réponse

L'Onilait doit enregistrer et vérifier au niveau national un nombre très élevé de transferts de références laitières chaque année. Il est donc nécessaire de prévoir des délais de gestion. Toutefois, il a été décidé pour la campagne 1996-1997 de reporter la date limite au 15 janvier 1997. Par ailleurs, il est prévu, comme l'année précédente, que la date limite peut être dépassée, à titre exceptionnel, notamment pour les transferts réalisés à l'occasion de l'installation d'un jeune agriculteur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Warsmann Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39889

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3054

**Réponse publiée le :** 12 août 1996, page 4369